### ART. 20 N° 187

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2361)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º 187

présenté par M. Bapt

#### **ARTICLE 20**

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 12.

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement supprime la mention d'un décret d'application. Aucun décret n'est nécessaire pour la gestion du régime des prestations familiales.